

Date de dépôt : 30 septembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Achats de masques de protection : la fin justifie-t-elle les moyens pour le Conseil d'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 août 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lorsque la pénurie de masques s'est installée en Europe, au moment où l'épidémie de coronavirus prenait de l'ampleur, la Chine s'est affirmée comme un acteur majeur de la production mondiale. Une enquête du New York Times¹ a révélé le 19 juillet que Pékin aurait contraint des membres de la communauté ouïgoure à fabriquer des masques pour les sociétés chinoises dans des camps de rééducation. Le programme sponsorisé par l'Etat incluait du travail forcé chez les Ouïgours et les autres communautés musulmanes de la Chine pour fabriquer des équipements de protection individuelle (PPE). Selon le New York Times, les masques exportés de Chine et vendus dans le monde entier sont le fruit de travaux forcés. Selon le quotidien, 47 usines de masques de protection ont ouvert au Xinjiang depuis le début de la pandémie et au moins 17 d'entre elles participent au programme de « rééducation par le travail » dans cette province, où vivent 11 millions d'Ouïgours et où les camps d'internement, la stérilisation forcée, la torture, et l'interdiction de pratiquer la religion musulmane sont désormais bien documentés.

¹ <https://www.nytimes.com/2020/07/19/world/asia/china-mask-forced-labor.html>

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer qu'aucun masque de protection vendu à Genève n'a été produit en violation de droits humains ?*
- *Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises pour s'en assurer ?*
- *Le Conseil d'Etat a annoncé mettre à disposition de l'ensemble de la population des masques qui seront vendus à prix coûtant, soit à 50 centimes la pièce. Ces masques pourront être achetés dans les points de vente des Transports publics genevois (TPG) et dans les bureaux de poste. Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser de quelles usines et de quel(s) pays proviennent ces masques et dans quelles conditions ils y sont produits ?*
- *L'Association des médecins de Genève centralise la fourniture d'équipement de protection pour les médecins traitants. D'où proviennent les masques mis à disposition par l'Association des médecins de Genève ? Le Conseil d'Etat a-t-il pris soin de vérifier que leur fabrication n'entraîne pas de violation de droits humains ?*
- *Comment le Conseil d'Etat peut-il s'engager, à brève échéance, à garantir des achats de masques de protection produits dans le respect des droits humains ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il convient de distinguer les masques acquis pour le canton par le Conseil d'Etat de ceux achetés par d'autres entités (professionnels de la santé, entreprises, etc.). Concernant ces derniers, il n'est pas possible de garantir qu'aucun masque vendu à Genève n'a été produit en violation des droits humains. Selon la législation mise en place pour les dispositifs médicaux, il appartient à l'importateur qui met le produit sur le marché de s'assurer de sa conformité et de sa qualité. Le même problème se pose lorsque ces articles sont achetés via Internet.

Les masques acquis pour le canton, à la demande du Conseil d'Etat, l'ont été via la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB), commune aux hôpitaux universitaires de Vaud et de Genève.

Dans un premier temps, le canton a distribué des masques appartenant au stock roulant géré par les HUG. Par la suite, la CAIB s'est approvisionnée auprès de deux fabricants établis en Chine, actifs depuis plus de 20 ans, et fournisseurs de masques en Suisse ou en Europe bien avant la pandémie. Ces sources d'approvisionnement ont été vérifiées par la CAIB. Elles ne font pas partie des 47 usines mentionnées par le New York Times. Ces masques proviennent, d'une part, de Hubei Wanli Protective Products Co. Ltd, d'autre part, de Aimmax Medical.

Depuis que des entreprises suisses ont pu mettre à disposition des masques fabriqués localement, le Conseil d'Etat a passé commande auprès d'un de ces fabricants. Il lui importait de soutenir largement cette initiative et de s'engager en faveur de l'économie locale en achetant des quantités importantes. A ce jour plus de 50 millions de masques ont été commandés, principalement pour couvrir les besoins des cantons de Vaud et de Genève.

Quant à l'Association des médecins du canton de Genève, elle a bénéficié dans un premier temps des masques fournis par le canton. En l'état, nous ne savons pas si l'Association ou certains médecins ont procédé à des commandes particulières auprès d'autres fournisseurs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS